

Motion du congrès de l'Université de Strasbourg
28 janvier 2020

Le Congrès de l'Université de Strasbourg réuni le 28 janvier 2020 est inquiet quant aux perspectives que dessine l'avant-projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Plusieurs éléments actuellement proposés sont en effet de nature à porter un préjudice irréversible à la recherche publique : concentration accrue des financements sur quelques établissements et équipes, choix de privilégier les financements sur projet au détriment de financements récurrents pour refinancer l'ESR, modulation des services des enseignants-chercheurs, arrêt des recrutements d'enseignants-chercheurs et d'autres personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche titulaires au profit de recrutements temporaires et précaires.

Par conséquent, le congrès s'oppose à tous ces éléments qui remettraient en cause les principes suivants :

- 1/ Toute politique de recherche suppose que soit garanti le principe de liberté et de pluralité des activités académiques et scientifiques et d'en assurer la mise en œuvre par des financements récurrents et importants.
- 2/ Une politique des sciences doit se fonder sur une approche coopérative de la production de la connaissance et non pas seulement sur la mise en concurrence systématique des laboratoires et des personnes qu'induisent les instruments de sélection par appels à projets.
- 3/ Toute politique de recherche doit s'appuyer sur un plan ambitieux de recrutements de titulaires (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS et IT) permettant au minimum de revenir aux effectifs de 2005 et de résorber une précarité endémique des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, nuisible non seulement à leur qualité de vie mais aussi à la production et à la diffusion scientifique.